

PLAN NATIONAL DE FORMATION 2024

La DGALN vous propose l'action de formation n° 24-2687

PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION « PAYSAGE »

Module 1 - Initiation au paysage : Prendre en compte le paysage dans les politiques publiques

Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire » OU via le lien suivant : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=31798
Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)

Cette action fait partie du parcours de professionnalisation « Paysage » mis en œuvre par la DGALN pour les agents en poste sur ces missions.

Vous trouverez en annexe l'ensemble des actions du parcours avec le lien intranet : http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-a11372.html?id_rub=4389

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

QUAND ?

27 mars 2024

9h30 – 17h30

Date limite d'inscription

13 mars 2024

OÙ ?

CVRH de Toulouse - Salle Riquet

6 Imp. Paul Mesplé
31100 Toulouse

Cette formation devrait être organisée en 2024 dans plusieurs CVRH : Clermont-Ferrand, Rouen, Aix-en-Provence et Paris

Vos contacts à la DGALN

Maîtrise d'ouvrage : DHUP / QV2
Chef(fe) de projet : Jeanne GOLDET, chargée de mission paysage
jeanne.goldet@developpement-durable.gouv.fr

DGALN - Sous-direction des ressources humaines et des compétences
Véronique GUIBOUX – Cheffe de projet développement des compétences

Vos contacts au CVRH

Cheffe de projet : Charline CAZORLA
Tél : 07 61 89 86 72
charline.cazorla@developpement-durable.gouv.fr

Les objectifs de la formation

- Appréhender les différentes notions de la Convention du conseil de l'Europe sur le paysage ;
- Avoir une compréhension du paysage comme outil de projet de territoire ;
- Faire appel à des outils de connaissance (Atlas, OPP, Géoportail, etc) et des outils de projet ;
- Identifier les partenaires et acteurs du paysage et de l'aménagement
- Avoir un panorama des politiques publiques du paysage et connaître les politiques de gestion, de protection et de développement (Grands Sites, PNR, volet paysager des documents de planification, plan de paysage, etc).

Le public concerné – les prérequis

Les agents visés par cette formation sont :

– les agents en DREAL/DEAL et/ou DDT souhaitant intégrer la culture du paysage dans leurs missions, tel que l'aménagement, la planification, les autorisations d'urbanisme, l'habitat et la construction, la biodiversité, les risques, l'énergie, l'agriculture, le développement rural, le prospectif territorial.

– des agents des collectivités territoriales et d'autres ministères pourront être admis à ces formations

Pas de prérequis nécessaires.

CONTEXTE

Nous faisons tous du paysage sans le savoir, et toute décision a un impact environnemental sur le territoire et le cadre vie.

Il est important de rappeler qu'au-delà des aspects social, économique et environnemental du développement durable, l'approche sensible et culturelle par le paysage apporte un éclairage transversal de nos actions.

La France, de par sa situation géographique, est au cœur d'influences culturelles et climatiques complexes qui fondent une diversité de paysages sans équivalent en Europe.

Le territoire résulte de la façon dont les communautés humaines, en conjuguant leurs forces et en mobilisant leur potentiel créatif pour faire fructifier les ressources propres à chaque territoire se sont constamment adaptées à leur environnement pour vivre et se développer.

Le paysage est ainsi au cœur de nos politiques d'aménagement où la prise en compte de ses qualités et de sa vulnérabilité doit être centrale.

Le paysage est aussi un élément important de la qualité de vie des populations : en ville, à sa lisière, à la campagne, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien.

Le paysage joue ainsi un rôle majeur dans l'épanouissement de chacun. Pour des acteurs de l'aménagement du territoire, il permet d'améliorer la qualité des projets et de porter des actions de médiation pour résoudre de multiples problématiques.

Les services de l'État assurent un ensemble de missions touchant au paysage et pour lesquelles la démarche paysagère offre des outils pertinents et consensuels. Ces missions sont liées notamment au rôle de chef de file de l'État dans les domaines de :

- l'urbanisme ;
- l'aménagement ;
- la protection des patrimoines naturels ou historiques ;
- la construction, mais aussi l'énergie, l'industrie, l'agriculture, la vie démocratique des territoires, l'éducation, etc.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenants :

Emmanuel PRIEUR – Paysagiste Conseil de l'État (DGALN)

Programme :

- La politique du paysage en France : le message porté par la Convention du conseil de l'Europe sur le paysage et par l'Article L101-1 du Code de l'urbanisme
- Initiation au projet de paysage : outils de connaissance (Atlas, OPP, Geoportail....) et outils de projet, acteurs du paysage et de l'aménagement
- Initiation à l'évaluation des aspects paysagers des projets.